



Assemblée générale

Soixante et onzième session

23^e séance plénière

Lundi 3 octobre 2016, à 10 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Point 138 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/71/414)

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée est saisie?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Cinquième Commission (A/71/414), j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission pour prendre une décision.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies. » Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/2).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 138 de l'ordre du jour.

Élection des présidents des grandes commissions

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que pour la soixante et onzième session, le Président et les 21 Vice-Présidents de l'Assemblée générale, ainsi que les Présidents de la Première Commission, de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, et des Deuxième, Troisième et Sixième Commissions ont été élus le 13 juin. Il restait le Président de la Cinquième Commission, dont l'élection était prévue à une date ultérieure.

J'informe les membres que S. E. M^{me} Rhonda King, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, a été élue Présidente de la Cinquième Commission le 29 septembre et qu'elle est, en conséquence, membre du Bureau de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je félicite la Présidente de la Cinquième Commission de son élection.

Les présidents des six grandes commissions et les 21 vice-présidents de l'Assemblée générale ayant été élus, le Bureau de l'Assemblée générale pour la soixante et onzième session est maintenant dûment constitué, conformément à l'article 38 du Règlement intérieur.

La séance est levée à 10 h 40.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-29830(F)



Document adapté

Merci de recycler

